



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 février 2016

N° 2016-49

### Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Jean-Pierre GUYOMARCh à Mme Brigitte COLLET  
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY  
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS  
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15  
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45  
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40  
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40  
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10  
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15  
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25  
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 février 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la communication	<b>N° 2016-49</b>

**Marchés Publics - Fourniture d'articles publicitaires pour accompagner les actions de communication et de promotion de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur Alain CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole souhaite se doter d'articles publicitaires pour accompagner les actions de communication et de promotion de la Métropole auprès du grand public mais également auprès de partenaires institutionnels (élus, fonctionnaires) ou à des personnalités (chefs d'entreprise, universitaires....)

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée pour rechercher des prestataires capables de répondre aux besoins de fourniture d'articles publicitaires pour accompagner ses actions de communication et de promotion.

Les prestations ont été identifiées en fonction de leur nature, dans 2 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics. Ces lots ont fait l'objet de marchés séparés, de type à bons de commande, selon les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics, ainsi qu'il suit :

- Pour le lot 1 : Fourniture d'objets promotionnels conventionnels et éco-conçus : sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 euros HT pour la durée totale du marché,
- Pour le lot 2 : Fourniture de cadeaux d'affaires et articles de prestige : sans montant minimum et avec un montant maximum de 100 000 euros HT pour la durée totale du marché,

Ils seront conclus pour une durée de 4 ans fermes.

La mise en concurrence a été lancée au niveau européen, eu égard aux montants estimatifs.

Ces montants sont prévus au budget principal aux exercices 2016-2017-2018-2019.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 4 février 2016 a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- à l'entreprise Full Ace pour le lot 1, pour un montant sans minimum et un montant maximum de 400 000 euros HT sur la base d'un détail estimatif comparatif de 27775,50€ HT (soit 33330,60€ TTC). La durée d'exécution des prestations est fixée à 4 ans à compter de la date de l'ordre de service.

- à l'entreprise Objet SARL pour le lot 2 pour un montant sans montant minimum et un montant maximum de 100 00 euros HT sur la base d'un détail estimatif comparatif de 12653,50€ HT (soit 15184,20€ TTC). La durée d'exécution des travaux est fixée à 4 ans à compter de la date de l'ordre de service.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés :
  - o avec l'entreprise Full Ace , pour un montant sans minimum et un montant maximum de 400 000 euros HT sur la base d'un détail estimatif comparatif de 48895€ HT
  - o avec l'entreprise Objet SARL , pour un montant sans minimum et un montant maximum de 100 000 euros HT sur la base d'un détail estimatif comparatif de 22175€ HT
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces deux marchés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L.2121-12 et 13 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 3°al. et 57 à 59 et 77,

**VU** la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 février 2016 attribuant

- Pour le lot 1 : Fourniture d'objets promotionnels conventionnels et éco-conçus : sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 euros HT pour la durée totale du marché à la société Full Ace
- Pour le lot 2 : Fourniture de cadeaux d'affaires et articles de prestige : sans montant minimum et avec un montant maximum de 100 000 euros HT pour la durée totale du marché à la société Objet SARL

**VU** les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

**Qu'il est nécessaire de procéder à la fourniture d'articles publicitaires pour accompagner les actions de communication et de promotion de Bordeaux Métropole,**

**Que cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services métropolitains, a pris la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,**

**Que par sa décision en date du 4 février 2016 la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur la fourniture d'articles publicitaires pour accompagner les actions de communication et de promotion de la Métropole :**

- Pour le lot 1 : Fourniture d'objets promotionnels conventionnels et éco-conçus à l'entreprise
- Pour le lot 2 : Fourniture de cadeaux d'affaires et articles de prestige à l'entreprise

**Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux marchés avec ces entreprises.**

**DECIDE**

**Article 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés :

- Pour le lot 1 : Fourniture d'objets promotionnels conventionnels et éco-conçus avec l'entreprise Full Ace qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 27775,50€ HT (soit 33330,60€ TTC)
- Pour le lot 2 : Fourniture de cadeaux d'affaires et articles de prestige avec l'entreprise Objet SARL qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 12653,50€ HT (soit 15184,20€ TTC)

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces deux marchés.

**Article 3 :**

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget des exercices en cours, chapitre 011, compte 6228.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 MARS 2016</b>	Pour expédition conforme, le Conseiller,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 MARS 2016</b>	Monsieur Alain CAZABONNE